



## **Conditions générales d'adhésion et règlement interne du Club Only One :**

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions d'adhésion et de participation aux activités du Club Only One.

### **1. Objet du Club**

Le Club a pour vocation de créer des échanges d'affaires entre des décideurs d'entreprises, d'organiser des soirées thématiques et des week-ends loisirs pour renforcer les liens entre membres.

### **2. Engagements des parties**

Le management du Club met en œuvre des moyens – soirées business, rencontres, site Internet, ... – au service de ses membres pour favoriser leurs échanges commerciaux. Chaque manifestation organisée par le Club donnera lieu à une participation financière des membres participants. Chaque membre s'engage à avoir recours aux autres membres dans le cadre de son propre business, et de tout faire pour favoriser les échanges inter club et à s'engager à respecter la charte du club. Le membre s'engage à faire découvrir le club à ses bonnes relations et à inviter une ou plusieurs nouvelles personnes au cours des soirées de façon régulière (minimum 1 nouveau contact toutes les 3 soirées).

### **3. Adhésion – Acceptation des conditions générales**

L'adhésion au Club Only One est ouverte à toute personne physique parrainée par un Adhérent du Club. L'ensemble des présentes conditions générales est applicable à tous les Adhérents. L'adhésion au Club Only One et la

participation aux activités, implique la totale acceptation des présentes conditions générales et de la charte du club. Les présentes conditions générales entrent en vigueur dès réception par le Club Only One de l'exemplaire signé par l'Adhérent.

### **4. Durée et renouvellement**

L'adhésion est valable un an, à date de facture et renouvelée par tacite reconduction par période de douze (12) mois. Elle peut être dénoncée par chacune des parties par lettre recommandée avec AR, au moins trente (30) jours avant la date d'échéance. Une fois l'adhésion résiliée il n'est plus possible d'assister à une quelconque activité du Club Only One sauf à être invité par un autre Adhérent. A défaut de résiliation dans les délais, l'Adhérent devra s'acquitter, dès réception, de la facture de renouvellement d'adhésion au Club Only One.

### **5. Cotisation**

La cotisation donne accès à toutes les soirées organisées par le Club Only One pendant la durée de l'adhésion, dans la limite de la formule adhésion choisit carte rouge ou noir et sous réserve d'inscription préalable (cf 7). Le montant de l'adhésion est payable intégralement dès inscription ou renouvellement. L'adhérent reconnaît expressément avoir pris connaissance et accepté l'ensemble des présentes conditions générales. L'adhésion n'est



acquise qu'après complet paiement de la cotisation. La cotisation annuelle n'est en aucun cas remboursable.

## 6. Résiliation pour faute

Le Club Only One peut, immédiatement, de plein droit, sans aucun remboursement et sans mise en demeure préalable, résilier toute adhésion en cas de :

- manquements répétés aux engagements des membres du club.
- de plainte d'un ou plusieurs membres nous informant que l'adhérent ne respecte par les règles du club et la charte du club.
- en cas de non paiement répétés d'un évènement pour lequel l'adhérent s'est inscrit.
- en cas de paiement partiel de son adhésion. (Sans accord préalable).
- comportement de l'adhérent ou de ses invités non conforme à l'ordre public, à la bienséance ou aux bonnes mœurs de l'Adhérent ou ses invités lors des soirées et autres activités du club.

## 7. Inscription aux activités, paiement et annulation

Toutes les manifestations sont annoncées sur le site [www.club-onlyone.com](http://www.club-onlyone.com) (rubrique prochaine soirée). Charge à chaque membre de se tenir informé régulièrement des dates des évènements. De même, l'inscription aux activités n'est pas automatique. Elle doit impérativement être faite via le site Internet du club au plus tard 72 heures avant chaque manifestation. Les Adhérents reçoivent une confirmation par e-mail de leur inscription. Le Club Only One se réserve la faculté de ne pas accepter toute demande d'inscription parvenant après ce

délai. Les places non utilisées lors d'une soirée ne peuvent en aucun cas être reportées sur une autre soirée ni être cédées à un tiers ou un autre adhérent.

Vous avez la possibilité d'annuler votre présence à la soirée pour laquelle vous vous êtes inscrit(e) sans frais, à condition de le faire dans un délai maximale de 72 heures avant l'évènement et par email. Cette annulation ne sera prise en compte qu'à réception d'un email de confirmation d'annulation envoyé par Only One. Au delà de ce délai et après confirmation de votre inscription la soirée sera facturée en totalité.

Le paiement des soirées est à effectuer sur place ou a réception de facture pour les adhérents. Tout paiement effectué avant le jour de l'évènement bénéficiera d'une remise de 10%. Le prix de chaque évènement est affiché sur le site en même temps que l'évènement, son lieu et sa date.

## 8. Demande de places supplémentaires

Les Adhérents ont la possibilité d'inviter une ou plusieurs personnes de leur choix pour une activité, sous réserve de demande préalable à la Direction du Club et d'acceptation de sa part. Cette acceptation sera entre autre soumise au respect du paragraphe deux. Toute inscription supplémentaire sera soumise à la participation financière demandée pour l'activité.

## 9. Mise en garde

Le Club Only One rappelle expressément que l'abus d'alcool est dangereux pour la santé et que les boissons alcoolisées sont à consommer avec modération. Le Club Only One décline toute responsabilité



directe  
ou indirecte en cas de problème ou  
accident lié à une consommation excessive  
par toute personne présente aux activités.

## **10. Parrainage**

Chaque adhérent peut parrainer un futur  
membre ou faire découvrir le club à un  
filleul. La première visite sera facturée aux  
même prix qu'un membre. La deuxième  
soirée il sera appliqué une majoration au  
non membre pour pouvoir participer aux  
mêmes activités qu'un adhérent.

En cas d'adhésion d'un de vos filleuls. Le  
club vous offre l'accès gracieux à 3 soirées  
au choix dans l'année.

## **11. Responsabilité**

La responsabilité du Club Only One ne  
peut être engagée en réparation de  
dommages éventuels subis par l'Adhérent.

## **12. Non paiement adhésion, soirées.**

Conformément à la législation en vigueur,  
en cas de non paiement à réception de la  
facture, il sera appliqué un taux au titre des  
pénalités de retard et entraînera de plein

droit un intérêt de retard égal à 12% sur le  
solde restant du. De même et afin de  
couvrir les frais de recouvrement, il sera  
appliqué une clause pénale de 15% sur les  
sommes impayées.

## **13. Force majeure**

La responsabilité du Club ne pourra être  
engagée dans le cas où il se trouverait dans  
l'impossibilité d'exécuter sa prestation en  
raison d'un cas de force majeure, sur  
l'annulation d'un événement du à un  
nombre insuffisant de personnes inscrites  
aux soirées, fermeture d'établissement.

## **14. Modification des présentes conditions générales**

Le Club Only One se réserve la possibilité  
de modifier son offre de services et les  
présentes conditions générales à tout  
moment et unilatéralement. En cas de  
modification, le Club Only One en  
informera les Adhérents sur son site  
Internet [www.club-onlyone.com](http://www.club-onlyone.com).

---

**Si ces conditions reçoivent votre agrément merci de nous le retourner, paraphée, signée  
avec les mentions manuscrites « Lu et approuvé Bon pour accord et acceptation.**

**Pour la Société :** \_\_\_\_\_

**NOM /PRENOM/FONCTION :** \_\_\_\_\_

**DATE :** \_\_\_\_\_

**SIGNATURE :** (précédé des mentions « lu et approuvé bon pour accord et acceptation » et tampon de votre société)